

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Délégation administrative  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[vd.da@parl.admin.ch](mailto:vd.da@parl.admin.ch)

À l'attention des membres des  
Chambres fédérales

Le 14 janvier 2021

## **Extension de l'obligation de porter un masque à l'intérieur du Palais du Parlement**

Madame, Monsieur,

Depuis quelque temps, des variantes du coronavirus Sars-CoV-2 extrêmement contagieuses se propagent aussi en Suisse. Dans le contexte de la situation épidémiologique difficile et du risque d'une nouvelle hausse du nombre de cas d'infection, la Délégation administrative de l'Assemblée fédérale a décidé aujourd'hui d'étendre l'obligation de porter un masque à l'intérieur du Palais du Parlement.

Depuis le 23 octobre 2020, le port du masque est obligatoire dans les locaux du Palais du Parlement. Selon la règle en vigueur à ce jour, le masque pouvait être retiré si la personne était assise à une place protégée par des parois en plexiglas.

À partir du lundi 18 janvier 2021, tout le monde – y compris les députés, les magistrats et les autres participants à des séances – sera tenu de porter un masque même là où des parois en plexiglas ont été installées. Le masque devra être porté aussi lorsque la personne prendra la parole.

La Délégation administrative a toujours appliqué au travail parlementaire les mesures prises jusqu'à présent par le Conseil fédéral et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elle dressera ces prochains jours un état des lieux avec l'OFSP afin de discuter de mesures supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alex Kuprecht  
Président de la Délégation administrative